

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 21/06/2024 - 4911 - 2001 D 00059 - 434 718 250 - 4 C

SCI 4C
Au capital de 68 600 Euros
Siège Social 30 avenue Jean Jaurès 63400 CHAMALIERES
RCS CLERMONT-FERRAND 434 718 250

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 21 mai
A CHAMALIERES
Au siège social de la société ci-après nommé,

Les associés de la société 4C, société civile immobilière, au capital de 68 600 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur la convocation de la gérance faite à chaque associé.

Sont présents :
Monsieur Jean Luc CHARBONNIER, propriétaire de 343 parts sociales,
Madame Joëlle CHARBONNIER, propriétaire de 343 parts sociales,
Madame Colette CHARBONNIER, propriétaire de 343 parts sociales,
Monsieur Didier CHARBONNIER, propriétaire de 343 parts sociales,

Les associés présents ou représentés possédant la totalité des parts sociales émises par la société, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par le gérant de la société, Madame Joëlle CHARBONNIER.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
Le rapport du gérant et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination, pouvoirs et rémunération du liquidateur,
- Adresse pour la correspondance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Puis lecture est donnée du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la dissolution anticipée de la société, à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Etant précisé que la société ne détient plus aucun actif.

La société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en Liquidation".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur Madame Joëlle CHARBONNIER, gérant associé, demeurant 90 avenue de Royat 63400 CHAMALIERES.

L'Assemblée Générale confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la société dans les conditions fixées aux statuts, et en se conformant aux dispositions impératives de la loi concernant la cession ou la transmission des éléments d'actif, l'approbation des comptes définitifs de liquidation et la clôture des opérations de liquidation.

Le liquidateur représentera la société dans tous ses droits et actions, continuera pendant la période de liquidation les affaires en cours, aura tous pouvoirs pour assurer la gestion courante, assurer la cessation d'activité, réaliser tout actif, au prix et sous les conditions qu'il jugera convenable, et généralement il fera tout ce qui sera nécessaire en vue de la liquidation complète de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que l'adresse pour la correspondance est fixée au 90 avenue de Royat 63400 CHAMALIERES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à Joëlle CHARBONNIER ou à toute personne qu'elle se substituerait ainsi qu'à tout porteur d'un original des présentes, et notamment l'office notarial sis à CLERMONT-FERRAND, 33, rue Morel Ladeuil, pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi et les textes réglementaires.

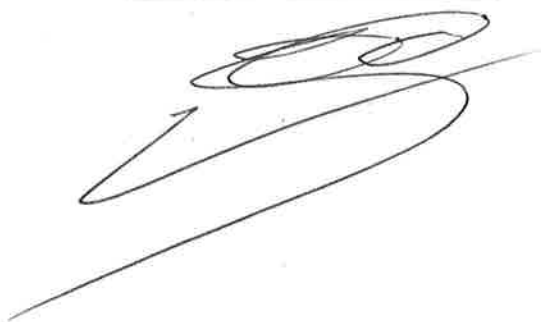
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le liquidateur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et les associés.

POUR CERTIFIE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.